



Obligation de l'état envers le fonctionnaire.

Par **zoumbalas**, le **23/09/2013** à **18:23**

Bonsoir.L'état est-il tenu à l'obligation des soins lorsque c'est lui qui impose une mise en maladie et doit-il communiquer au médecin traitant du fonctionnaire concerné la nature de la pathologie afin que ce dernier puisse se faire soigner si tel est le cas? Peut-il imposer un médecin traitant autre que celui du fonctionnaire? En effet, si l'état arrête un fonctionnaire pour maladie mais ne demande pas qu'il se soigne (cela existe!), que faire pour prouver la faute de l'état? Il y a-t-il des textes précis? Millions de remerciements.

Par **P.M.**, le **23/09/2013** à **21:48**

Bonjour,
S'agissant d'un statut de droit public, je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'établissement, d'une organisation syndicale du secteur d'activité voire d'un avocat spécialiste...